

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du jeudi 27 février 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECOR-013-17483/25/BM**

**■ Adhésion à l'association Initiative Marseille Métropole et paiement de la cotisation 2025**

**111073**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE–PME du territoire. En effet, positionner l'institution comme une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique renouvelé le 30 juin 2022.

Le tissu économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence est essentiellement composé de TPE et de PME. Les taux de créations et de reprises d'entreprises sont parmi les plus élevés de France, tout comme le taux de disparition. Des causes ont été identifiées à ces défaillances telles que la sous-capitalisation, l'isolement, le manque de conseils, d'accompagnement, ou de formation ou encore la mauvaise évaluation des risques et des délais.

Initiative Marseille Métropole est l'une des 206 plateformes qui constituent Initiative France, premier réseau national associatif d'appui et de financement des créateurs d'entreprises.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de financer depuis plusieurs années l'association « Initiative Marseille Métropole » afin d'assister les porteurs de projet au montage de leur dossier, de leur apporter un soutien financier (prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, recherche de financements et de garanties bancaires), et un suivi-accompagnement post-crédation.

Par courrier en date du 5 juillet 2024, l'association Initiative Marseille Métropole a proposé à la Métropole Aix-Marseille-Provence de pouvoir siéger au Conseil d'Administration de la structure permettant de développer les synergies entre les actions et enrichir les orientations stratégiques.

La Métropole souhaitant répondre favorablement à la sollicitation d'Initiative Marseille Métropole, il est nécessaire préalablement d'adhérer à l'association.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé d'adhérer pour l'année 2025 à Initiative Marseille Métropole et d'approuver le paiement de la cotisation afférente, d'un montant de 2 000 € conformément au tarif voté.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus**

## **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que l'association Initiative Marseille Métropole constitue un soutien à la création d'entreprises et au développement économique du territoire métropolitain et de ses initiatives au niveau national ;
- Que compte tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association, il est proposé d'adhérer à cette association pour l'année 2025 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi que le paiement de la cotisation 2025 d'un montant de 2 000 euros.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 de la Métropole, en section de fonctionnement, Chapitre 011 – Nature 6281 – Fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous politique « Développement économiques, attractivité territoriale et relations internationales, et du programme « Développement économique, attractivité et relation internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY